



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/48/347
S/26357
27 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
Point 80 de l'ordre du jour provisoire*
MAINTIEN DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-huitième année

Lettre datée du 25 août 1993, adressée au Secrétaire général par les représentants de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de nos gouvernements, nous avons l'honneur de vous transmettre le texte du message qui vous est adressé par les Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la République d'Ouzbékistan et de la République du Tadjikistan, adopté à la réunion conjointe des Ministres des affaires étrangères et des Ministres de la défense des Etats membres de la Communauté d'Etats indépendants, qui s'est tenue à Moscou le 24 août 1993 (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 80 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'ONU

(Signé) Y. VORONTSOV

Le Représentant permanent de la République kirghize auprès de l'ONU

(Signé) D. ATABEKOV

Le Représentant permanent de la République du Kazakhstan auprès de l'ONU

(Signé) A. ARYSTANBEKOVA

Le Chargé d'affaires par intérim de la République d'Ouzbékistan auprès de l'ONU

(Signé) F. MAQSUDI

Le Représentant permanent de la République du Tadjikistan auprès de l'ONU

(Signé) L. KAYUMOV

* A/48/150 et Corr.1.

ANNEXE

Message des Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan, adressé au Secrétaire général le 24 août 1993

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'une réunion conjointe des Ministres des affaires étrangères et des Ministres de la défense des Etats membres de la Communauté d'Etats indépendants, qui s'est tenue le 24 août 1993, à Moscou, a examiné les mesures à prendre pour assurer la normalisation de la situation à la frontière tadjiko-afghane. Un Accord relatif aux forces de défense coalisées, qui se sont constituées sur le territoire de la République du Tadjikistan, assorti de mesures visant à en assurer en commun le support matériel et technique, ainsi qu'une Réglementation relative au commandement unifié des forces de défense coalisées ont été adoptés et paraphés. Ces documents seront soumis aux chefs d'Etat pour approbation lors de la réunion au sommet des Etats membres de la CEI qui se tiendra le 7 septembre 1993, à Moscou.

Les mesures complémentaires adoptées par nos Etats doivent permettre d'aboutir à une stabilisation rapide de la situation au Tadjikistan et entrent dans le cadre des décisions pertinentes prises à ce sujet par le Conseil de sécurité de l'ONU et des actions que vous avez vous-même entreprises pour favoriser la normalisation de la situation dans ce pays.

Nous considérons la création des forces de défense coalisées comme un accord régional conclu conformément aux buts et principes du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Nous vous prions de bien vouloir porter ces informations à la connaissance du Conseil de sécurité et de les avoir présentes à l'esprit lors des prochaines initiatives que vous prendrez au moment de l'examen de cette question par l'ONU. Nous comptons que l'Accord relatif aux forces de défense coalisées, dont le texte vous sera adressé après son entrée en vigueur, bénéficiera de l'appui de l'Organisation dans la mesure où il représente une contribution de nos Etats au maintien de la paix et de la sécurité dans cette région importante.

Le Ministre des affaires étrangères
de la Fédération de Russie

A. KOZYREV

Le Premier Vice-Premier Ministre
des affaires étrangères de la
République du Kazakhstan

K. TOKAEV

Le Ministre des affaires étrangères
de la République kirghize

E. KARABAYEV

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Ouzbékistan

S. SAIDKASSIMOV

Le Ministre des affaires étrangères
de la République du Tadjikistan

R. ALIMOV
